

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mars 2012

DCM N° 12-03-36

Objet : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

DATE DU RECOURS	OBJET	N° ACTES	ELU / JURIDICTION CONCERNEE
10 août 2011	Recours en annulation contre l'arrêté du 9 juin 2011 par lequel la Cour Administrative d'Appel de Nancy a rejeté la requête en annulation d'une part de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2007 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC du Sansonnet à Metz-Devant-les Ponts, et d'autre part, l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2007 déclarant cessibles les terrains nécessaires à la réalisation de cette zone	5.8	Conseil d'Etat

Décisions rendues par les diverses juridictions

DATE DECISION	NATURE DE LA DECISION	OBJET	N° ACTES	ELU /JURIDICTION CONCERNEE	OBSERVATIONS / DECISIONS
8 février 2012	Ordonnance	Demande d'annulation de l'installation d'un relais de radio téléphonie mobile dans le clocher de l'église du Saint Sacrement	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Rejet de la requête.
20 février 2012	Ordonnance	Recours en annulation contre la décision de la Commission de Cession du Patrimoine de la Ville de Metz du 8 février 2011	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	Ordonnance de désistement.
21 février 2012	Jugement	Recours en annulation contre l'arrêté du Maire de la Ville de Metz en date du 19 juillet 2010 prononçant son licenciement	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	L'arrêté du Maire de Metz en date du 19 juillet 2010 est annulé en tant qu'il fixe au 8 juillet 2010 la date de licenciement de Mr PICCO, et il est enjoint au Maire de Metz de procéder à la réintégration de Mr PICCO dans son emploi en qualité de stagiaire du 9 juillet 2010 au 19 juillet 2010 inclus.
21 février 2012	Jugement	Demande visant l'annulation de l'article 6 du permis de construire n°5746307X0094 en ce qu'il prescrit le versement d'une somme de 253 116 Euros au titre de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	L'article 6 de l'arrêt susvisé du 27 mai 2008 est annulé en tant qu'il met une somme de 177 181,20 Euros à la charge de la Caisse de Crédit Mutuel de Metz. La Caisse de Crédit Mutuel de Metz est déchargée du paiement de ladite somme et la Ville de Metz est condamnée à verser 1000 Euros au titre de l'article L761-1 du Code de Justice Administrative.
21 février 2012	Jugement	Demande visant l'annulation du titre de recette émis par la Ville portant sur le versement d'une somme de 253 116 Euros au titre de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement	5.8	Tribunal Administratif de Strasbourg	

2^{ème} cas

Décisions prises par Jacques TRON

Date de la décision :

N° acte :

Vu le Code des Marchés Publics, pris notamment en son article 133,

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2007 en l'application de l'article 133 du Code des Marchés Publics, prévoyant la publication de manière séparée des marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services regroupés en fonction de leurs prix en plusieurs tranches et conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices, et ce pour des montants à partir de 4 000,00 € HT.

Vu la liste des marchés conclus en 2011 par catégorie de marché et détaillant l'objet et la date de marché ainsi que le nom et le code postal de l'attributaire,

Considérant que la publication de cette liste peut être assurée sur tout support et notamment sur le site internet de la Ville,

PREND ACTE de la liste jointe en annexe recensant par catégorie les marchés pour l'année 2011.

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38

Absents : 17

Dont excusés : 8

Référence nomenclature «ACTES» : 5.2